

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 34-2019
CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
D'OSSAU POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE
SUR LE BASSIN VERSANT DU NEEZ**

Le mercredi 27 mars 2019 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 21 mars 2019

Etaient présents (25 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MAZODIER	Frédéric	Suppléant
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SODAR	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	LETARGA	Jean-François	Suppléant

	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (5 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CHARRIER	Bernard	Titulaire	PEDEFLOUS Roger, délégué titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire	MORLAS Claude, délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire	MIRASSOU Maïthé, déléguée titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASSOU	Michel	Titulaire	CAPERET Alain, délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire	MASSIGNAN Bernard, délégué titulaire

Etaients absents ou excusés (4 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LARROQUE	Francis	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame LEMBEZAT Céline

Objet : Convention de cofinancement avec la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du Neez

Le Président rappelle au comité syndical que depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) exerce la compétence GeMAPI sur tout ou partie du territoire de 8 EPCI-FP, dont la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP).

Sur le territoire du bassin du Neez, regroupant 7 communes dont 3 font partie de la CAPBP et 4 de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO), l'exercice de la compétence GeMAPI est partagé entre le SMBGP (pour le territoire couvert par la CAPBP) et la CCVO, cette dernière exerçant la compétence GeMAPI en propre sur l'intégralité de son périmètre.

Le Président indique que dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI et compte tenu des enjeux sur le bassin versant du Neez, le SMBGP et la CCVO souhaitent réaliser une étude hydraulique sur l'intégralité du bassin.

Le SMBGP assurerait la maîtrise d'ouvrage de cette étude, dont le montant prévisionnel est estimé à 128 000 € TTC, et qui serait cofinancée pour la tranche ferme à 67% par le SMBGP et 33% par la CCVO, et à 100% par le SMBGP pour la tranche conditionnelle.

Le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer la convention financière correspondante.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du Neez, dont le SMBGP assurerait la maîtrise d'ouvrage,

AUTORISE le Président à signer avec la CCVO la convention de cofinancement relative à cette étude et figurant en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU" in two lines.

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019